



## Société Québécoise pour la Défense des Animaux

**847, rue Cherrier, bureau 101  
Montréal (Québec) H2L 1H6  
(514) 524-1970**

### BULLETIN DE DÉCEMBRE 2013

#### TABLE DES MATIÈRES

1. Lettre du Président de la SQDA
2. Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens (en lien avec la Loi P-42)
3. Les chats errants
4. Le chien, le meilleur ami de l'homme
5. Le chien du Président
6. Les sources de financement

#### 1. Lettre du Président de la SQDA

##### POUR LES MEMBRES, LES AMIES ET LES AMIS DES ANIMAUX

La saison d'hiver est la saison qui est la plus difficile, pas seulement pour les humains, mais aussi pour les animaux. Je ne parle pas ici des animaux de la faune sauvage, car ils sont habitués et préparés pour cette saison, car ce n'est pas leur premier hiver, mais bien pour les animaux domestiques abandonnés qui ne sont pas habitués à passer cette saison à l'extérieur. Ils seront bien servis avec la tempête du 15 décembre.

Premièrement, dans ce bulletin, notre section légale vous donne ses commentaires concernant le règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens adopté par le gouvernement. Leurs commentaires (SPA CANADA – SQDA) ne sont pas très élogieux et nous aurions aimé que le règlement augmente le montant des amendes et la durée des peines d'emprisonnement pour des motifs de cruauté animale, qu'il rende obligatoire la stérilisation des chats et des chiens adoptés, qu'il interdise la vente d'animaux dans les animaleries et qu'il adopte un contrôle très strict sur les usines à chiots. Plusieurs groupes de défense des animaux ont fait fortement pression pour que ce règlement soit effectif et nous saluons les efforts de tous. Cependant, nous considérons qu'il y a encore du travail à faire et des représentations gouvernementales pour arriver à assurer le bien-être animal. Nous allons ainsi continuer au cours de l'année 2014 à travailler pour s'assurer que des lois et des règlements gèrent de façon saine la question animalière au Québec.

Deuxièmement, nous tenons à vous mentionner que nous avons une nouvelle collaboratrice au bulletin qui s'occupe des chats errants. Elle apporte son point de vue sur

la prolifération des chats errants à Montréal et les principaux moyens de la contrer, c'est-à-dire, par la stérilisation et l'utilisation de la puce électronique d'identification. De plus, elle nous apporte son aide en tant que bénévole en s'occupant des chats errants de son quartier, le Plateau Mont Royal, dans le but de rendre leur vie meilleure. Nous allons l'aider grâce à notre programme des chats errants et lui fournir l'aide nécessaire pour qu'elle accomplisse les tâches qui permettront aux chats errants de son quartier de passer l'hiver et de profiter en santé des autres saisons.

Troisièmement, je vous parle du chien comme étant le meilleur ami de l'homme. Les chiens peuvent sauver la vie des humains qui leur font confiance. Ils peuvent vous sauver la vie lorsque vous voulez traverser un lac même si le chien est réticent, car la glace est trop mince. Plusieurs autres faits vont vous convaincre que le chien a des qualités que vous n'auriez pas soupçonnées. Enfin, c'est le temps des Fêtes et plusieurs pensent acheter un animal de compagnie pour la famille comme cadeau. Je tiens à vous mentionner que ce n'est pas un cadeau, c'est une responsabilité. On prend en charge l'animal pour la vie et il faut s'en occuper. Il faut aussi penser à la stérilisation et aux vaccins annuels.

Nous vous demandons aussi d'être généreux en cette période des Fêtes et de nous envoyer un don, peu importe le montant, car toute notre action est bénévole et nous avons besoin de votre participation financière pour continuer à remplir notre mission le plus efficacement possible. De plus, si vous avez du temps de libre pour certaines de nos activités ou si vous connaissez une personne ayant à cœur la cause des animaux et qui peut donner du temps, veuillez nous le faire savoir en utilisant le site de la SQDA. ([www.sqda.org](http://www.sqda.org)) ou le formulaire de dons, et nous communiquerons avec les personnes intéressées au début 2014.

Il faut enfin se rappeler que l'objectif principal de la SQDA est d'améliorer le bien-être et le sort des animaux par l'information et la sensibilisation de la société. N'oubliez surtout pas que tous les membres peuvent participer d'une façon ou d'une autre à la cause animale et la première activité pour chaque membre est de lire attentivement chaque bulletin et de faire la promotion des idées qui en ressortent parmi leur famille et leurs proches. Nous souhaitons à tous nos membres bonne chance dans leur travail de bénévole.

2014 sera aussi un moment pour pourvoir certains postes au Conseil d'Administration, en plus de préparer une assemblée générale annuelle prévue pour le printemps.

Sur ce, je vous souhaite de Joyeuses Fêtes et une Nouvelle année pleine de santé et de joies.

**Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA**

## **2. Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens (en lien avec la Loi P-42)**

Le Québec n'est pas très bien classé en matière de législation sur la protection des animaux des différentes provinces canadiennes. Ses lois sont archaïques, peu adaptées aux réalités d'aujourd'hui et donne très peu de pouvoir aux mandataires chargés de l'application de diverses réglementations.

Depuis plusieurs mois, une nouvelle loi est entrée en vigueur et a fait couler beaucoup d'encre : la loi P-42 (Loi sur la protection sanitaire des animaux). Son règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens aussi. Plusieurs se disent insatisfaits de cette réglementation et d'autres croient plutôt que c'est un bon début et certainement mieux que rien.

En réalité, la loi n'est pas assez détaillée et n'offre, encore une fois, pas ou peu de mesures coercitives véritablement dissuasives pour que l'on considère cette réglementation comme une avancée au niveau du droit animal.

À titre d'exemple, rien n'est précisé sur la durée maximale où un animal peut être gardé dans une cage ou un enclos, aucun nombre maximum préconisé quant à la quantité de chiens et de chats gardés par un propriétaire et aucun permis nécessaire pour faire l'insémination artificielle des animaux. Un tel encadrement aurait été nécessaire afin de limiter la présence d'usines à chiots sur le territoire québécois.

Selon la SPA Canada, voici quelques points qui sont très peu ou simplement pas abordés dans cette loi et qui représentent des lacunes considérables:

- L'augmentation considérable du montant des amendes et de la durée des emprisonnements;
- La stérilisation obligatoire pour tous les chiens et les chats en adoption dans les refuges ou en vente dans les animaleries;
- L'interdiction de la vente d'animaux dans les animaleries;
- La prise en charge par les villes de leur propre refuge, de sorte que les fourrières à but lucratif, telle que le Berger Blanc, ne puissent exister;
- L'interdiction des chambres à gaz comme méthode d'euthanasie;
- L'illégalité des usines à chiots.

Il s'agit, à notre avis, de points essentiels à traiter dans une législation afin de procéder à un véritable contrôle des animaux et surtout, des abuseurs d'animaux. Nous vous référons à un article fort intéressant publié dans La Presse du 29 mai 2012 et qui résume bien l'état du droit à la suite du dépôt de ce règlement.

Quel que soit notre position sur le sujet, il faut se rendre à l'évidence : il y a très peu de volonté politique à régler une problématique qui ne rapporte pas d'argent dans les coffres de l'État.

Juste pour obtenir ce nouveau règlement, il a fallu des pressions d'innombrables groupes de défense des animaux et une étude de longue haleine avec des spécialistes dans le domaine. Malgré tout, le règlement n'est toujours pas à son meilleur et nous doutons que cela soit pour bientôt...

<http://www.lapresse.ca/actualites/national/201205/29/01-4529555-protection-des-animaux-une-loi-qui-ne-mord-pas.php>

**Marilou Lévesque, Avocate**

### **3. Les chats errants**

L'hiver est arrivé à Montréal avec son premier manteau blanc, et pour moi qui n'a jamais passé un hiver au Québec, j'avoue que ce qui nous attend m'inquiète un peu. En fait, ce n'est pas vraiment pour moi que je me fais du souci, car bien couvert on résiste, mais plutôt pour les animaux malchanceux qui demeurent dehors.

J'habite sur le Plateau Mont Royal depuis 9 mois et j'ai malheureusement souvent rencontré des chats errants dans la rue. La plupart des ces pauvres bêtes sont la conséquence d'abandons, notamment ceux provenant des déménagements de fin juin début juillet, mais ils peuvent être aussi perdus. On voit régulièrement des affiches de propriétaires désespérés qui recherchent leurs chats tant aimés.

C'est pour éviter ces contrariétés que nous recommandons de faire stériliser son chat, afin d'éviter les fugues et la prolifération, mais aussi de leur faire mettre une puce électronique. De cette manière, un chat perdu et trouvé dans la rue pourra être identifié par un vétérinaire qui, à l'aide d'un détecteur, l'associera à son propriétaire.

De manière générale, la meilleure des solutions consiste à garder son animal à la maison bien au chaud. Il n'y sera pas plus malheureux, bien au contraire, et sera à l'abri des dangers d'accidents d'auto, de maladie, d'égarement, mais aussi du froid intense de l'hiver québécois!

Je m'occupe moi-même des chats orphelins de mon quartier au maximum de mes possibilités. Je ne peux pas les prendre chez moi étant donné que j'habite un studio en immeuble interdit aux animaux, mais je sais que le peu que je fais en nourrissant ces chats les aidera à passer l'hiver un peu moins durement.

Alors, si vous faites aussi face à la même situation dans votre quartier, pensez qu'une petite contribution de notre part, nous amis des animaux, apportera aux chats errants un meilleur quotidien.

Il est bien triste de constater que les refuges de Montréal sont débordés de chats abandonnés ou perdus qui finiront pour certains euthanasiés faute d'adoption. Alors, si vous avez le goût de partager une vie heureuse avec un animal de compagnie, offrez leur

une seconde chance dans la vie en pensant à ces nombreux refuges, ces animaux le méritent tous.

**Amandine Minard, collaboratrice au bulletin et bénévole pour l'aide aux chats errants**

#### **4. Le chien, le meilleur ami de l'homme**

Il y avait une fois un conducteur de traîneau tiré par des chiens qui, comme il se doit, sont habitués au Grand Nord. Ces chiens n'avaient pas besoin d'aller dans le Grand Nord pour travailler, car c'était leur paradis. Au cours d'un périple en traîneau, le conducteur et ses chiens se promènent dans une vallée et arrivent tout près d'un lac. Le conducteur ne veut pas le contourner et les chiens sont réticents à s'y frayer un chemin. Il fouette les chiens pour qu'ils avancent et, arrivé au milieu du lac, la glace se brise et le traîneau sur le côté laisse tomber le conducteur dans l'eau froide. Les chiens et le traîneau continuent leur périple, mais le chien de tête (il y a toujours un leader pour les chiens de traîneau) entend son maître l'appeler : Rocky, Rocky viens me chercher. Le chien de tête fait ainsi un détour avec les autres chiens et le traîneau et, malgré le danger possible, passe à côté de la brisure de glace en laissant le traîneau pour que le conducteur s'y agrippe. Le conducteur a accroché le traîneau pour se sortir de l'eau glacée. Les chiens ont conduit le traîneau et leur maître sur la berge du lac. Une histoire qui finit bien, mais qui aurait pu se terminer par un accident mortel.

Même si cette histoire est tirée d'un film, il n'y a qu'un pas de la fiction à la réalité, le conducteur de traîneau aurait dû se fier aux chiens et ne pas s'aventurer sur le lac. Vous remarquerez qu'au cours de l'hiver, il y aura certainement un événement qui parlera de personnes qui s'aventurent sur la glace et qui se terminera de très mauvaise façon. On devrait penser aux chiens de traîneau quand on s'aventure sur la glace et, même si ceux-ci ne sont pas sur place, soyez prudent. Si vous avez un chien, faites-en l'expérience, cela vous sauvera peut-être la vie.

Je ne peux que citer l'exemple du Tsunami qui s'est produit en Asie au cours de décembre de la fin de la décennie 2000. Pendant que tous les vacanciers étaient sur la plage et que le Tsunami avançait, les chiens et plusieurs autres animaux avaient décampés vers la montagne à l'abri des vagues énormes créées par le Tsunami. Je ne peux que vous dire qu'il y a eu plusieurs centaines de morts causés par cette catastrophe.

À l'avenir, suivez donc l'avis de votre chien. Il ne parle peut-être pas, mais il fait des signes qui, quelquefois, sont évidents. Le chien, a-t-il un don? Il faut vous dire que ce n'est pas un don, c'est grâce au nez et au dessous des pattes. Le nez du chien possède 220 millions de cellules olfactives, et le nez de l'homme n'en a que 5 millions, qui se trouvent principalement dans la partie postérieure de la cavité nasale. Le chien a un odorat mille fois plus fin que celui de l'homme. De plus, les dessous des pattes du chien ont aussi des qualités que les dessous des pieds des humains n'ont pas. Ils vont détecter des sons et des grondements de la terre que l'humain ne détecte pas.

L'intelligence humaine a des limites; dans certains cas, faites confiance à votre chien. Vous savez que les chiens sont un réel atout et sont aussi utilisés comme guide pour les aveugles (Labrador), comme rassembleur de troupeaux (Berger de Beauce), comme chien renifleur (Berger allemand, Labrador) par la police et les douaniers, comme collaborateur à la chasse (Beagle). L'utilité du chien ne s'arrête pas là. La science, qui fait de moins en moins de tests sur les animaux, a fait des études qui démontrent que le chien peut sentir certaines formes de cancer, par exemple, détecter des odeurs qui semblent être celles du mélanome. Des tests pour détecter d'autres formes de cancer sont en cours et seront médiatisés dans un proche avenir. Il ne faut pas oublier que des spécialistes entraînent avec succès des chiens pour détecter une crise d'épilepsie éminente ou une chute de taux de sucre. Pourquoi pas le cancer....

Dans le monde médical, on dit ce qui suit : Plus la maladie est détectée tôt, plus le patient a des chances de s'en sortir. Cela ne peut être plus vrai quand on parle de cancer, car c'est une maladie provenant de la multiplication de cellules anormales qui quelquefois peuvent se développer rapidement. Vous avez certainement connu dans votre entourage des personnes qui ont eu des symptômes de cancer et un suivi par des tests, pris des médicaments et des traitements oncologiques; six mois plus tard, ils n'étaient plus. Si on peut utiliser les services de chiens pour sauver des vies, servons-nous en.

On peut en conclure que le chien sera toujours le meilleur ami de l'homme. Mais, est ce que l'homme est le meilleur ami du chien, certains faits présentés dans les médias dernièrement permet quelquefois d'en douter.

Pour en savoir plus sur ce qui précède, vous pouvez consulter le magazine Animal de février-mars 2012 et les articles suivants :

- Le nez du chien, Leçon d'anatomie de la Dr Claire Bariteau, Vétérinaire
- Les chiens qui détectent le cancer par Jacinthe Bouchard, Spécialiste en comportement animal

**Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA**

### **5. Le chien du Président**

Vous vous souvenez certainement de l'article que j'ai écrit à la suite de l'élection du Président des États-Unis, Barak Obama. Il a recherché un chien pour la famille, car un Président se doit d'avoir un chien de compagnie. Son choix s'est arrêté sur un chien portugais qui possède des cheveux à la place du poil, car certains membres de la famille du Président étaient allergiques au poil de chien. Dans son cas, il n'y a pas de problèmes, il va prendre la responsabilité de ce chien ou, si ce n'est pas lui, ses agents de sécurité auront une tâche de plus. Cependant, pour la population en général, il faut être conscient que l'achat d'un chien est une responsabilité pour la vie de l'animal et qu'il faut en prendre grand soin et ce, tous les jours.

En ce qui me concerne, mon chat est mort le 22 septembre 2011 après 20 ans de bons services comme celui de combler la solitude lorsque le besoin s'en faisait sentir. On appelle ceci de la zoothérapie qui se définit comme une thérapie animale utilisée dans la société depuis au moins près d'un quart de siècle, car cette notion fait partie du Petit Larousse Illustré de 1988. Depuis près de deux ans, je m'occupe d'un chien laissé de côté par des membres de la famille qui le trouvait trop agressif. C'est un petit Schnauzer noir qui est mignon comme tout, mais qui jappe devant tout étranger. Il peut ainsi être un très bon gardien, car il avertit de toute présence humaine qui s'approche et veut pénétrer dans la maison.

J'ai ainsi accepté de prendre la responsabilité de ce chien et de l'éduquer de façon à le rendre moins agressif. Toute personne qui a l'expérience de ce genre de chien et qui veut me donner des conseils est le bienvenu. De plus, ce chien raffole de carottes; j'ai l'impression qu'il est ou va devenir végétarien et qu'il va ainsi aider indirectement la protection de la faune; une des missions de la SQDA. Il est ainsi d'une grande aide au Président dans la réalisation de la mission de la SQDA. Vous pouvez constater que toute aide bénévole est la bienvenue.

Nous espérons que le chien du Président Obama l'aide aussi dans ses tâches et ses décisions quotidiennes, car cela lui permettrait de passer à travers de difficiles moments inhérents à la présidence des États-Unis.

**Ghislain A. Arsenault, Président de la SQDA**

## **6. Les sources de financement**

Nous sommes des bénévoles qui travaillons pour la cause des animaux. Cependant, nous avons besoin de fonds pour réaliser certaines activités qui permettent de remplir notre mission axée sur le bien-être des animaux. Voici quelques sources de financement :

### **MEMBRES ET DONATAIRES DE LA SQDA**

Pour devenir membre de la SQDA et participer à la cause animale, vous devez remplir le formulaire d'adhésion et envoyer votre chèque à l'adresse mentionnée sur le formulaire annexé. Il ne vous en coûtera que 20 \$ annuellement pour promouvoir le bien-être des animaux. Vous pouvez aussi faire un don que vous soyez membre ou non.

### **LOTOMATIQUE**

Pour ceux et celles qui achètent à l'occasion des billets de Loto-Québec, seuls ou en groupe, n'oubliez pas que vous pouvez nous aider financièrement en vous abonnant à Espace jeux (anciennement Lotomatique), un moyen simple et sécuritaire qui protège vos gains ou ceux des membres de votre groupe sans aucuns frais additionnels.

Cependant, il y a eu un changement important dans ce domaine depuis le début de l'année 2013, car il faut maintenant s'abonner sur internet via [www.espacejeux.com](http://www.espacejeux.com) . Vous devez aller sur le site, devenir membre et prendre des billets de n'importe laquelle des loteries. **Il est important d'indiquer le numéro d'organisme sans but lucratif (OSBL) de la SQDA pour les loteries, soit le sda079.** La demande de numéro pour un OSBL ne s'affiche que si vous prenez des billets pour 6 mois et plus. Alors, si voulez participez de cette façon à une cause qui vous tient à cœur, n'hésitez pas à vous abonner en ligne à [www.espacejeux.com](http://www.espacejeux.com) . Pour information, composez le 1-877-999-5389.

### **CENTRAIDE**

Nous remercions tous ceux et celles qui choisissent CENTRAIDE, un système de prélèvement à la source disponible chez les employeurs, pour faire des dons à la SQDA. Cette campagne se fait au cours de l'automne et elle est très populaire.

### **DONS ET LEGS AU DÉCÈS**

À l'occasion, nous recevons des dons et des legs lors du décès d'un membre ou d'un donateur. Ainsi, si vous avez prévu de laisser un certain montant à des organismes de charité, nous espérons que vous aurez une petite pensée pour nos amis les animaux. Nous vous rappelons que ces dons ou legs à des organismes de charité reconnus sont déductibles de vos impôts et que des dons ou legs en nature, comme des actions de compagnies, des tableaux, etc. peuvent donner droit à des avantages fiscaux additionnels pour vous et votre succession, ce qui réduit de beaucoup le coût réel de votre geste tout en améliorant le bien-être et le sort des animaux.





## Société Québécoise pour la Défense des Animaux

847, rue Cherrier, bureau 101  
Montréal (Québec)  
H2L 1H6

Montréal, le 15 décembre 2013

### Aux membres de LOTOMATIQUE

En premier lieu, je tiens à vous remercier infiniment d'avoir appuyé la cause des animaux en vous abonnant à LOTOMATIQUE. De cette façon, les fonds recueillis ont permis d'aider la Société Québécoise pour la Défense des Animaux (SQDA) à remplir sa mission le plus efficacement possible.

Comme vous êtes certainement au courant, LOTOMATIQUE tel que vous le connaissiez n'existe plus. Il faut maintenant s'abonner sur le site web de Loto-Québec, soit [www.espacejeux.com](http://www.espacejeux.com), pour profiter des abonnements de 6 mois et plus. Pour ce faire, il faut devenir membre d'Espace Jeux et s'abonner aux loteries qui en font partie. Il faut s'abonner 6 mois et plus, car c'est seulement de cette façon que la demande du numéro d'organisme sans but lucratif (OSBL) apparaît et que vous pourrez participer par la même occasion à une cause qui vous tient à cœur. **Vous n'avez qu'à mentionner le numéro sda079** pour vous assurer que la SQDA recevra certaines sommes vouées au bien-être animal.

Merci pour votre soutien et nous vous suggérons de faire la promotion à vos proches et amis(es) de cette façon d'aider un OSBL par l'achat de billets de loteries d'au moins 6 mois sur le site [www.espacejeux.com](http://www.espacejeux.com) comme une alternative positive pour le bien-être des animaux et la protection de la faune. Pour information, veuillez composer le 1-877-999-5389.

Veillez agréer, chers membres, mes salutations cordiales et Joyeuses Fêtes, Bonne année pleine de santé.

Ghislain A. Arsenault  
Président de la SQDA



## Société Québécoise pour la Défense des Animaux

### CONTRIBUEZ AU RAYONNEMENT DE NOS ACTIVITÉS !

Que ce soit en collaboration avec d'autres organismes voués au bien-être animal

Ou en mettant sur pied nos propres programmes, la SQDA pose des gestes concrets..... ET VOUS?

Je désire être bénévole pour la  
SQDA

Téléphone : \_\_\_\_\_

### OUI, JE VEUX VOUS AIDER DANS VOS ACTIONS POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX

Je vous adresse 20.00 \$ pour être membre de la SQDA     Je désire un reçu

Je comprends que pour être membre en règle de la SQDA, je dois renouveler ma cotisation annuellement

Je joins un don de 50 \$, 100 \$, 200 \$, 300 \$ - Montant : \_\_\_\_\_

### Règlement par chèque libellé à l'ordre de : Société Québécoise pour la Défense des Animaux

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Ville :

Province :

Code postal :

Date :

Signature :

**Veillez poster cette demande avec votre chèque dans une enveloppe affranchie adressée à :  
SQDA, 847, rue Cherrier, bureau 101, Montréal (Québec) H2L 1H6    Tél. : (514) 524-1970**



## Société Québécoise pour la Défense des Animaux

### HELP US EXPAND OUR ACTIVITIES !

By elaborating our own programs or by collaborating with other animal welfare organisations, the QSDA acts in a positive fashion....What about you?

I wish to do volunteer work with the SQDA

Telephone : \_\_\_\_\_

### YES, I WISH TO SUPPORT YOUR EFFORTS FOR ANIMAL WELFARE CAUSES

I am sending 20.00 \$ to cover QSDA membership

I require a receipt

I understood that the QSDA membership fee is renewable annually

I include a donation of 50 \$, 100 \$, 200 \$, 300 \$ - Amount : \_\_\_\_\_

**Payable by cheque made out to : Quebec Society for the Defence of Animals**

Surname : \_\_\_\_\_

Name : \_\_\_\_\_

Address : \_\_\_\_\_

E mail address : \_\_\_\_\_

City : \_\_\_\_\_

Province : \_\_\_\_\_

Postal Code : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**Please post this form along with your cheque to :**

**QSDA, 847, Cherrier St, suite 101, Montréal (Québec) H2L 1H6**

**Tel. : (514) 524-1970**